

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

N° 11/2025

OBJET :
Affectation des résultats
2024 au budget primitif
2025 des eaux usées

Date de convocation :
25/03/2025

Nombre de délégués

En exercice : 13
Présents : 11
Procurations : 1
Votants : 12

L'an deux mil vingt-cinq,

Le 31 mars à 20 heures 00,

Le Comité syndical, légalement convoqué, conformément à l'article L5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est au siège du Syndicat à Auvers-sur-Oise en séance publique sous la présidence de M. Pierre-Edouard EON.

Etaient présents : Dominique BERNARD, Jean-Pierre COURTOIS, Alexandre DOHY, Sébastien HUART, Pierre-Edouard EON, Jérôme FRANCOIS arrivé à 20h10, Bruno MACE, Nadège MAGNE, Hubert MARCHAIS, Isabelle MEZIERES, Jean-Pierre OBERTI, délégués titulaires, des communes membres, formant la majorité des membres en exercice.

Gilbert POLARD, et Gladys LEBEAU à titre consultatif.

Absents excusés : Abel LEMBA DIYANGI, Éric MONTAGNIER qui donne pouvoir à Bruno MACE.

Secrétaire de séance : Sébastien HUART.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature comptable et budgétaire M49,

Vu la délibération n° 09/2025 du 31 mars 2025 adoptant le compte de gestion de l'exercice 2024 du budget des eaux usées,

Vu la délibération n° 10/2025 du 31 mars 2025 adoptant le compte administratif 2024 du budget des eaux usées,

Considérant que les résultats de l'exercice 2024 doivent faire l'objet d'une affectation au budget primitif 2025,

Considérant les résultats 2024 comme suit :

		dépenses	recettes	solde
section de fonctionnement	résultats de l'exercice	2 953 819,62	3 458 501,17	504 681,55
	résultats antérieurs reportés (ligne 002)		351 267,57	351 267,57
	résultat à affecter	2 953 819,62	3 809 768,74	855 949,12

		dépenses	recettes	solde
section d'investissement	résultats de l'exercice	2 283 048,63	2 837 148,24	554 099,61
	résultats antérieurs reportés (ligne 001)		162 862,01	162 862,01
	solde global d'exécution	2 283 048,63	3 000 010,25	716 961,62

		dépenses	recettes	solde
reste à réaliser au 31/12/2024	fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	investissement	769 868,01	202 111,45	-567 756,56

		dépenses	recettes	solde
résultats cumulés 2024	fonctionnement	2 953 819,62	3 809 768,74	855 949,12
	investissement	3 052 916,64	3 202 121,70	149 205,06

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical **décide** d'affecter au budget des eaux usées 2025 les résultats 2024 de la manière suivante :

affectation 2025	prévision d'affectation en réserve (1068)	0,00	505 949,12	
	report en fonctionnement de recettes (002)	0,00	350 000,00	
	report en section d'investissement (001)		716 961,62	

Fait et délibéré en séance les mois, jour et an susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (information et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

Copie conforme à l'original.

**Le Secrétaire de Séance,
Sébastien HUART**

**Le Président,
Pierre-Edouard EON**

Certifie exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous-préfecture le : 09/04/2025
De sa publication le : 09/04/2025
Sur le site du SIAVOS.


